[illegible] par le [illegible] [illegible] le service de la [illegible] [illegible] Le Président. — Le [illegible] [illegible] M. Dupuy-Dutemps. — M. le ministre des travaux publics oublie que le service du contrôle [illegible] d'appeler le sous-contrôle technique. [illegible] il se fait naturellement par les conseillers généraux.

La suspension demandé à la Chambre de renoncer au [illegible].

DISCOURS DE M. VIÉTTE

M. Viétte déclare s'opposer à ce qui consiste comme le démembrement des ponts et chaussées. La proposition actuelle est le déclassement des routes. Le personnel serait nommé par le département. Pour quelque cette réforme, on a invoqué la question d'économie. Où est l'économie? Ces ingénieurs de l'Etat ne sont pas seulement chargés des routes, ils ont d'autres attributions. Si on leur retire le service des routes, on pourra diminuer le nombre des ingénieurs, mais ces ingénieurs ayant à surveiller les services épars demanderont des frais de tournée plus élevés.

Quant au personnel qui sera licencié il faudra lui donner les 2/3 de la solde. Il faudra bien un autre contrôle ce service. La réforme aboutira à une augmentation de personnel. Elle amènera également l'une augmentation du crédit pour l'entretien des routes.

Les partisans de la réforme disent que les routes nationales ont perdu leur caractère d'utilité générale, qu'elles ne servent plus qu'à des intérêts locaux. S'il en est vraiment ainsi il faut les faire entretenir par les communes intéressées et non par l'Etat.

La proposition Bartissol constitue dans la désorganisation du corps des ponts-et-chaussées. Elle rendr il impossible la réorganisation du contrôle des chemins de fer et de plusieurs autres services, le déclassement n'a jamais été demandé par les départements.

Dans ce projet il ne tant voir qu'un procès de tendance. On reproche au corps des ponts-et-chaussées bien des travers: on lui fait ce n'est qu'adresser la réitérer à l'époque où nous vivons. Il est honnête. (Applaudissements.)

On lui reproche encore d'être imbu de l'esprit de corps.

Mais, on reproche à certaines ingénieurs d'publier l'origine républicaine de l'école polytechnique. S'il y a des fautes, le ministre doit les réprimer. Si ne le fait pas, c'est lui qu'il faut déclasser et non pas les ruines. — (Très bien.)

La proposition de loi a pour effet de placer les ingénieurs sous la main des préfets. Si les préfets ont des grices d'Etat il faut donc mettre sous leurs ordres toutes les administrations qui ont des rapports avec la population.

On ne peut laisser les ingénieurs seuls sous le régime de la loi des suspects. Ces ingénieurs sont les missionnaires de la science française. Si on les abandonne, qui donc nous restera pour défendre les intérêts de l'Etat contre les exigences du monde des affaires. (Appl.)

Le ministre de la guerre a toujours insisté pour que le service des routes nationales ne soit pas modifié. C'était l'avis du général Perron. C'est l'avis de M. de Freycinet qui, avant tout, est invoqué l'intérêt de la défense nationale. Le ministère des travaux publics croit de son devoir de s'opposer absolument au vote du projet qu'il considère comme funeste pour la défense nationale. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 7 heures. Séance samedi.

SÉNAT

Séance du 23 juin 1892

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Le Royer, président.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi relatif à la conversion de la dette tunisienne.

L'ordre du jour appelle la 3e délibération du projet sur les sociétés de secours mutuels.

Les articles 1 à 21 sont adoptés sans modification.

Après une discussion entre MM. Boulanger, Barbou et Guyot, le Sénat décide la suppression des deux premiers paragraphes de l'article 22 qui accordaient aux sociétés de secours mutuels une portion de six millièmes sur le produit de la vente des diamants de la couronne.

Les derniers articles ainsi que l'ensemble du projet sont adoptés.

La séance est levée à 4 heures 35, et renvoyée à demain.

Un dîner à l'Elysée

Paris, 23 juin. — Le président de la République et Mme Carnot ont offert ce soir un dîner aux personnalités *les plus* en vue du monde artistique, spécialement aux membres des divers comités et des différents jury des Salons du Champ de Mars et des Champs-Elysées.

LE DUEL MORÉS-MAYER

Paris, 23 juin. — Un duel a eu lieu aujourd'hui aux environs de Paris entre M. le marquis de Morès et le capitaine du génie Mayer.

La rencontre était motivée par un échange de paroles assez vives qui eut lieu dans les cercles mesieurs lors du duel de M. de Lamase et du capitaine Crémieu-Fos, auquel le capitaine Mayer servait de témoin.

Lamase ne fut blessé que légèrement. Le capitaine Mayer a été blessé au côté droit. La lame a pénétré profondément et perforé le poumon droit.

La blessé a pu néanmoins être ramené en voiture à son logement de l'Ecole polytechnique.

Les scandales de la colonie pénitentiaire de Fouilleuse.

Versailles, 28 juin, 11 h. 15. — Des poursuites vont être prochainement dirigées par le parquet de Versailles à la suite d'une *information ouverte au sujet des mauvais traitements* exercés sur des jeunes filles détenues dans la colonie pénitentiaire de Fouilleuse. Les agissements des inculpées ont, il y a quelques mois, fait l'objet d'une interpellation de M. Laguerre, député.

Un Curé Cannibale

M. Cayrot, curé de la commune de Pages, près Lunach, faisant un règlement de comptes avec M. Rigal, trésorier de la fabrique.

A propos d'une somme de 6 francs, une discussion s'engagea entre les deux hommes qui ne tardèrent pas à en venir aux mains.

Dans la lutte, M. Rigal eut une phalange de la main arrachée par un coup de dent et reçut dans la figure un coup de pied qui lui causa trois dents.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

Les anarchistes

Brest, 23 juin. — L'anarchiste Savré, qui avait écrit une lettre d'injures au procureur de la République, comparaîtra demain devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'outrage par écrit à un magistrat de l'ordre judiciaire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Savré sera défendu par M. Manier.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

VOLDE DOCUMENTS. — Paris, 23 juin. — Un employé du ministère de la guerre, nommé [illegible] a été arrêté. Il [illegible] d'avoir [illegible] documents relatifs [illegible] mobilisation [illegible] opérations, a été envoyé au Dépôt.

Nouvelles Etrangères

LE VOYAGE DE GUILLAUME II A HAMBERT

Berlin, 23 juin. — *Le Moniteur de l'Empire* publie le texte des toasts prononcés au dîner de gala.

Guillaume II s'est exprimé en ces termes :

« La visite de Vos Majestés non seulement nous a rempli d'une grande joie, l'impétueux peuple tout entier. La salle que Vos Majestés honorent de leur présence ne leur est pas inconnue. Cette maison a déjà eu l'honneur de contempler vos Majestés, quand nous étions encore simples, sur côtés des mon père, dont la haute personnalité, aujourd'hui devenue légendaire, rayonnait encore dans de la attitude de sa beauté et de sa force, vos fonctions de parrain et de marraine lors du baptême de la plus jeune de mes sœurs, la même dont j'ai la très grande joie de saluer aujourd'hui les fiançailles en votre présence.

Ce héros a disparu, mais les rapports intimes d'amitié fraternelle et de solidarité qui nous unissent et unissaient nos deux maisons ont subsisté.

La joie de la population que vous avez déjà constatée et que vous sera manifestée demain par la bouche des habitants de ma ville de Berlin, vous prouvera combien le peuple allemand tout entier sonneille avec reconnaissance la présence ici des souvers ne de l'Italie.

Le blonde Allemagne salue la jolie sœur l'Italie par la bouche de celui de Vos Majestés.

Je lève mon verre à votre santé et je souhaite que tout prospère chez vous, que la bénédiction de Dieu s'étende sur vous et sur votre pays, qui accueille avec tant d'hospitalité beaucoup de mes camarades et de mes sujets.

Un accident dans les mines

Bruxelles, 23 juin. — Un accident s'est produit au puits de My-A-Rois, situé sur le territoire de Roux. La cage dans laquelle avait pris place un groupe de mineurs remonta avec une rapidité telle qu'elle se brisa sur la poulie du câble.

La toiture du bâtiment a été démolie. Tous les mineurs qui étaient dans la cage ont été tués.

Une enquête est ouverte.

La Condamnation à mort de RAVACHOL

Nous avons publié hier, une seconde édition relative à la condamnation à mort de Ravachol. La dépêche ne nous était parvenue qu'à quatre heures du matin, un certain nombre de nos lecteurs n'ont pas eu connaissance du verdict.

Voici quelques détails à ce sujet :

LE VERDICT

A 2 h. 45, le jury rapporte le verdict suivant : Pour Biala et Mar ette Soubère, la réponse est « non » sur toutes les questions.

Pour Ravachol, la réponse est affirmative sur tous les cas. Les circonstances atténuantes lui sont refusées.

En conséquence :

Ravachol est condamné à la peine de mort.

Biala et Marlette Soubère sont acquittés.

M. Lagasse dépose des conclusions de droit, relativement à l'interruption de la défense de Ravachol et à la réplique postérieure du ministère public.

La cour donne acte du fait et se retire pour délibérer sur l'application de la peine.

En entendant prononcer sa condamnation à mort, Ravachol dit :

« Je salue ma condamnation au cri de : Vive l'anarchie !

Ravachol a écouté en souriant et avec un calme absolu, le verdict et l'arrêt de la cour.

L'audience est levée à trois heures et demie.

***

Montbrison, 23 juin. — Ravachol a déclaré à son défenseur qu'il ne se pourvoirait pas en cassation et ne signerait pas davantage son retours en grâce.

Dès son arrivée à la prison, après sa condamnation, les gardiens l'ont revêtu de la camisole de force pour empêcher toute tentative de suicide de sa part.

Le condamné affecte l'indifférence la plus grande.

Son frère Henri et sa sœur Joséphine viennent d'écrire au sous-préfet pour lui demander l'autorisation de la visiter dans sa cellule avant leur départ pour Givors.

La surveillance la plus étroite est toujours exercée autour de la prison, où des sentinelles montent la garde nuit et jour.

Chamartin et sa femme partiront ce soir pour Saint-Etienne.

L'affaire de la Société générale de dynamite

M. Le Guay a été interrogé hier de 7heures à midi, dans le cabinet de M. Welter, juge d'instruction, en présence de M. Chaubet, commissaire du gouvernement.

Pendant l'interrogatoire, MM. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, et Fleury, expert comptable, ont examiné les pièces les plus importantes de la comptabilité.

Au cours de cet interrogatoire M. Le Guay a déclaré qu'il avait soustrait des traites pour rendre service à Arton, pour une somme de 3,000,000 fr.

M. Le Guay a été laissé en liberté.

Nous avons dit que un mandat avait été décerné contre M. Arton, qui est inculpé d'abus de confiance.

D'après nos derniers renseignements, M. Arton serait parti seul et se cacherait dans les environs de Paris.

L'enquête a établi que M. Arton avait vécu avec une dame N..., avec laquelle il faisait de grosses dépenses.

Voici quelques détails sur M. Arton :

M. Arton fut un de ceux qui, durant le boulangisme, compromirent le parti de la droite. Défenseur et agent dévoué du général Boulanger, c'est à lui qu'est due la rédaction de cette curieuse affiche qui fut apposée sur les murs de la France, à la période électorale du 27 janvier 1889 :

Aclionnaires de Panama
Il a volé pour
Nous
Votons pour
LUI

***

M. Arton a quitté son domicile mardi, sans emporter aucun bagage.

Au moment où il a quitté la loge du concierge, il était coiffé d'un chapeau haut de forme et vêtu d'un complet gris fer.

M. Arton est un homme de 45 ans, petit, gros, il est blond. Il portait d'ordinaire la moustache et avait au menton la barbe coupée en pointe.

Il occupait depuis quinze mois, au n° 3 de [illegible] Paris, [illegible] [illegible] [illegible]